

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 8 avril 2024.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 8 avril 2024 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance du 4 mars 2024 et de la séance spéciale du 18 mars 2024;
4. Adoption des procès-verbaux du 4 et 18 mars 2024;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :

### **7. Administration et finances :**

- 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024;
- 7.2 Autorisation à J.A. Habitation à vendre le terrain no 49, phase 1 du secteur de la Baie-Moreau, lot 6 312 844 à Mme Claudia Blais;
- 7.3 Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau;
- 7.4 Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour soumettre l'enjeu de l'allocation du PEFSAD auprès de la Ministre responsable des aînés;
- 7.5 Fonds pour le développement des collectivités du Canada – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique;
- 7.6 Octroi d'un contrat à Clôturama – Installation d'une clôture terrain de balle;
- 7.7 Autorisation de signataire – Entente intervenue avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable – Balayage de la 1<sup>ère</sup> Rue sur une longueur de 0,3 km incluant les deux côtés de la 1<sup>ère</sup> Rue;
- 7.8 Autorisation de signature – Entente de services aux sinistrées – Société canadienne de la Croix-Rouge.

### **8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :**

- 8.1 Adoption du règlement numéro 2024-515 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 51-R à même une partie de la zone 41-A, de créer la zone 123-R à même une partie de la zone 100-I et d'ajouter l'exploitation de carrière comme usage autorisé à la grille des spécifications de la zone 23-F.

**9. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**

9.1 Octroi d'un contrat à Nutrite Belle pelouse – Balayage des rues.

**10. Cultures, loisirs :**

10.1 Octroi d'un contrat à BG paysage et jardins pour l'aménagement de la dalle de béton pour les jeux d'eau.

**11. Aide financière et appuis aux organismes :**

11.1 Octroi de subvention à divers organismes;

12. Rapport du maire :

13. Affaires nouvelles :

13.1 Motion de félicitation à Dominic Maltais, récipiendaire de deux (2) médailles, lors de la 58<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec tenue à Sherbrooke du 3 au 9 mars 2024.

13.2 Motion de sympathie à la famille de M. Jean-Claude Lachance, décédé le 25 mars 2024.

14. Période de questions des citoyens;

15. Levée de la séance ordinaire.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R. 2024-072**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés à item « affaires nouvelles ».

13.1 Motion de félicitation à Dominic Maltais, récipiendaire de deux (2) médailles, lors de la 58<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec tenue à Sherbrooke du 3 au 9 mars 2024.

13.2 Motion de sympathie à la famille de M. Jean-Claude Lachance, décédé le 25 mars 2024.

**Adoptée**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2024 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 MARS 2024**

**R. 2024-073**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance du 4 mars 2024 et de la séance spéciale du 18 mars 2024 soient approuvées.

**Adoptée**

#### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 18 MARS 2024**

##### **R. 2024-074**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur Sabin Westerberg et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux des séances du 4 et du 18 mars soient adoptés.

##### **Adoptée**

#### **5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

1. Reçu le 14 mars 2024 de M. Christian Dallaire, urbaniste à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, une correspondance nous confirmant la réception du premier projet de règlement 2024-515, modifiant le règlement de zonage.
2. Reçu par courriel le 18 mars 2024 de Mme Sabrina Marino, directrice au Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, une correspondance nous indiquant qu'après analyse de notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), celle-ci n'a pas été retenue.
3. Reçu par courriel le 22 mars 2024 de M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, une correspondance nous invitant à continuer nos actions pour que les deux niveaux de gouvernement rédigent une entente de renouvellement du Programme de la TECQ. Il nous est également proposé d'adopter le projet de résolution.
4. Reçu le 27 mars 2024 de Mme Katia Petit, sous-ministre adjointe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance nous informant de la campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec.
5. Reçu le 27 mars 2024 de M. Jocelyn Savoie, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance nous mentionnant qu'un montant de 10 807\$ sera déposé dans le compte de la municipalité suite à la signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens.
6. Reçu par courriel le 28 mars 2024 de M. Jean-François Blanchet, président de la Commission de la représentation électorale, une correspondance nous informant que, suite à l'assemblée du 21 mars 2024, notre demande de reconduction a été examinée et les membres ont confirmé que les conditions pour reconduire la division en districts électoraux de la Paroisse de l'Ascension de N.-S. adoptée en 2020 sont remplies.

#### **6. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

#### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2024**

##### **R. 2024-075**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 au montant de 885 052.02\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 au montant de 0 \$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 885 052.02\$.

**Adoptée**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-075.

Signé, ce 8 avril 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **7.2 AUTORISATION À J.A. HABITATION À VENDRE LE TERRAIN NO 49, PHASE 1 DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU, LOT 6 312 844 À MME CLAUDIA BLAIS**

#### **R. 2024-076**

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente de terrain à Mme Claudia Blais.

**Adoptée**

### **7.3 ENGAGEMENT À ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU**

#### **R. 2024-077**

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31-12-2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

**Adoptée**

**7.4 APPUI À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST POUR SOUMETTRE L'ENJEU DE L'ALLOCATION DU PEFSAD AUPRÈS DE LA MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS**

**R. 2024-078**

CONSIDÉRANT que le 14 mars 2024, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a tenu une rencontre avec l'ensemble des OBNL d'habitation pour aînés, ainsi que des municipalités concernées dans le but de discuter de l'enjeu de l'allocation du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) auprès des entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été entendu à l'unanimité que la méthode actuelle qui consiste à allouer le PEFSAD à une entreprise d'économie sociale qui est autonome dans la gestion de ses conditions et de sa tarification a pour conséquences de mettre dans une situation de précarité les OBNL d'habitation pour aînés qui pourraient eux-mêmes en faire la gestion;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités et des OBNL d'habitation pour aînés de changer la situation qui est vitale au maintien d'un service d'habitation pour aînés de proximité, ainsi qu'à la vitalité de nos milieux.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal appui la démarche de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui vise à rencontrer la ministre responsable des Aînés afin d'exposer la situation en lien avec l'allocation du PEFSAD et de discuter de piste de solutions.

Que le conseil municipal autorise le préfet à rencontrer la ministre responsable des Aînés au nom de l'ensemble des OBNL d'habitation pour aînés et municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Que la présente résolution soit transmise à la ministre responsable des Aînés, la ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que le député de Lac-Saint-Jean.

**Adoptée**

## **7.5 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

### **R. 2024-079**

ATTENDU que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1.25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU que, selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3.5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2.4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.).

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé la TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**Adoptée**

**7.6 OCTROI D'UN CONTRAT À CLÔTURAMA – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE TERRAIN DE BALLE**

**R. 2024-080**

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi un contrat à la firme Clôturama pour le terrain de balle au montant de 11 248.70 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no : 3 146.

**Adoptée**

**7.7 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – ENTENTE INTERVENUE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – BALAYAGE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RUE SUR UNE LONGUEUR DE 0,3 KM INCLUANT LES DEUX CÔTÉS DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RUE**

**R. 2024-081**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal autorise Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente intervenue avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le balayage de rue à partir du Marché Nordique au quatre (4) stop, soit une longueur de 0.3 km incluant les deux (2) côtés de la rue pour un montant de 1 000 \$, dans le cadre d'une entente renouvelable annuellement.

**Adoptée**

**7.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉES – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

**R. 2024-082**

ATTENDU que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU que la résolution numéro 2024-079 adoptée lors de la séance du 8 avril 2024 autorisant la signature d'une entente de deux (2) ans se terminant le 11 juin 2026;

ATTENDU la volonté de la municipalité de l'Ascension de N.-S. et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;

ATTENDU que la contribution de la municipalité sera de :

- 0,20 \$ per capita pour 2024-2025
- 0,21 \$ per capita pour 2025-2026
- 0,21 \$ per capita pour 2026-2027

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'autoriser le maire, Monsieur Louis Ouellet et le directeur général, Monsieur Normand Desgagné de la municipalité de l'Ascension de N.-S. à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de deux (2) à compter du 11 juin 2024 par les représentants de la municipalité de l'Ascension de N.-S.

**Adoptée**

## **8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-304 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE CRÉER LA ZONE 51-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 41-A, DE CRÉER LA ZONE 123-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 100-I ET D'AJOUTER L'EXPLOITATION DE CARRIÈRE COMME USAGE AUTORISÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 23-F**

**R. 2024-083**

#### **PRÉAMBULE**

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension-de-N.S. est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU qu'un règlement de zonage sous le numéro 2005-304 a été adopté par le conseil municipal ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé à cet effet le 5 février 2024 ;

ATTENDU que les terrains compris entre la limite du périmètre urbain et la station d'épuration des eaux usées ont des droits de construction résidentiel reconnu par la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricole (LPTAA) ;

ATTENDU qu'il y a existence d'un claim du gouvernement pour l'exploitation de la matière dans la zone 23-F ;

ATTENDU qu'il a une demande pour des immeubles résidentiels multifamiliales ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

À ces causes, le conseil de la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur décrète ce qui suit :

#### **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

#### **CRÉATION DE LA ZONE 51-A À MEME LA ZONE 41-A**

La zone 51-A est créée à même la zone 41-A tel que démontré au plan existant 202401-001 et du plan projeté numéro 202401-002, joint au présent règlement.

Les usages autorisés dans la zone 51-A sont les mêmes que ceux de la zone 41-A.

Pour la zone 51-A, les marges applicables pour l'usage résidentiel unifamilial sont :

Marge avant : 6 m

Marge Arrière : 8 m

Marge Latérale : 2m – 4m

La grille des spécifications de la zone 41-A n'est pas modifié.

#### **CRÉATION DE LA ZONE 123-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 100-I**

La zone 123-R est créée à même la zone 100-I tel que démontré au plan existant 202401-003 et du plan projeté numéro 202401-004, joint au présent règlement.

Les usages autorisés dans la zone nouvelle zone 123-R sont les suivants :

Multifamiliale 4 à 6 logements

Les marges applicables à l'usage multifamilial à la zone 123-R:

Marge avant : 6 m

Marge Arrière : 8 m

Marge Latérale : 4m – 4m

### **AJOUT DE L'USAGE D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE-SABLIÈRE DANS LA ZONE 23-F**

L'usage d'exploitation de carrière-sablière est ajouté comme usages autorisé à l'intérieur de la zone 23-F.

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

\_\_\_\_\_  
LOUIS OUELLET,  
Maire

\_\_\_\_\_  
NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 5 février 2024

Dépôt du premier projet de règlement : 5 février 2024

Adoption du second projet de règlement : 4 mars 2024

Adoption du règlement : 8 avril 2024

Approbation de la MRC de Lac-St-Jean-Est :

Entrée en vigueur :

## **9. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS**

### **9.1 OCTROI D'UN CONTRAT À NUTRITE BELLE PELOUSE – BALAYAGE DES RUES**

#### **R. 2024-084**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal octroi un contrat à la firme Nutrite Belle-Pelouse pour le balayage des rues de la municipalité pour un montant de 9 776 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission du 4 mars 2024.

#### **Adoptée**

## **10. CULTURE ET LOISIRS**

### **10.1 OCTROI D'UN CONTRAT À BG PAYSAGE ET JARDINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA DALLE DE BÉTON POUR LES JEUX D'EAU**

#### **R. 2024-085**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal octroi un contrat à la firme BG paysage et jardins pour l'aménagement de la dalle de béton des jeux d'eau pour un montant de 44 300 \$ plus les taxes applicables, le tout suite à un appel d'offre sur invitation.

- |   |                               |           |
|---|-------------------------------|-----------|
| - | BG paysage et jardins         | 44 300 \$ |
| - | Construction Jonat Innovation | 47 000 \$ |

#### **Adoptée**

## **11. OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

#### **R. 2024-086**

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l'organisme suivant :

Société Canadienne de la Croix-Rouge	439.20 \$
RLS	210.00 \$
Corporation de développement de L'Ascension de N.-S.	371.10 \$

**Adoptée**

**Notez bien.** Messieurs Michel Harvey et Keven Renaud ainsi que Madame Nellie Fleury se retirent du vote étant membres de la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2024-086.

Signé, ce 8 avril 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

**12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**13.1 MOTION DE FÉLICITATION À DOMINIC MALTAIS, RÉCIPIENDAIRE DE DEUX (2) MÉDAILLES, LORS DE LA 58<sup>E</sup> FINALE DES JEUX DU QUÉBEC TENUE À SHERBROOKE DU 3 AU 9 MARS 2024**

**R. 2024-087**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal vote une motion de félicitation à Dominic Maltais, récipiendaire de deux (2) médailles en patinage de vitesse lors de la 58<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec tenue à Sherbrooke du 3 au 9 mars 2024.

**Adoptée**

**13.2 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE M. JEAN-CLAUDE LACHANCE, DÉCÉDÉ LE 25 MARS 2024**

**R. 2024-088**

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal vote une motion de sympathie à la famille de M. Jean-Claude Lachance, décédé le 25 mars 2024. Ce dernier était le conjoint de Mme Rachel Bourget, directrice générale de la municipalité de Saint-Bruno.

**Adoptée**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**R. 2024-089**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21 h 15

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
LOUIS OUELLET,  
Maire

\_\_\_\_\_  
NORMAND DESGAGNÉ  
Directeur général et greffier-trésorier